

Université de Bejaia/Faculté des Sciences Humaines et Sociales

Département des Sciences Sociales

Intitulé de la licence : Sciences Sociales

Intitulé de la matière : [Introduction à l'orthophonie](#)

Unité d'enseignement : Fondamental

Code : F 213 - **Crédits :** 5 - **Coefficient :** 2

Enseignants chargés de la matière:

Section 1- Dr BOUZID BAA Saliha

Section 2-Dr GUEDDOUCHE Salima

Section 3-Dr Mme DJAFFRI Hafidha

Section 4-Dr HADBI Mouloud

Programme

1. Définition de l'orthophonie
2. Aperçu historique
3. Concepts fondamentaux
4. Les domaines d'intervention en orthophonie
5. La formation et les fonctions de l'orthophoniste
6. Les relations de l'orthophonie avec les autres disciplines
7. Les bases neuropsychologiques du développement du langage
8. Les méthodes de recherche
9. Applications pratiques : Troubles de la parole et du langage

1. Définition de l'orthophonie

1.1.Introduction

L'orthophonie-logopédie est une discipline relativement récente qui a su, au fil d'une compréhension de plus en plus fine et précise des phénomènes langagiers et communicationnels et de leur altération, construire sa spécificité sur le plan scientifique et clinique.

Le développement considérable des travaux dans le champ de la pathologie du langage et de la communication s'est enrichi de l'évolution des paradigmes dans les disciplines voisines comme la linguistique, la psychologie et les sciences de l'éducation

1.2. Etymologie

➤ Le terme « Orthophonie » vient du grec

ortho → « droit, régulier »

phonos → « son, voix ».

➤ l'orthophonie est l'articulation, sans défaut, d'une langue.

➤ les termes de **logopède** et de **logopédiste**

logos → « la parole, le discours »

ped → « qui conduit, qui mène ».

Le terme « logopède » est utilisé en Belgique francophone et au Luxembourg; celui de « logopédiste » en Suisse et au Canada ; celui d'« orthophoniste » en France, et parfois en Suisse romande. Ces termes sont synonymes.

1.3. Définitions

- **L'orthophonie** s'intéresse à la communication, le langage tout entier, qu'il soit oral ou écrit, et quelle que soit son origine, fonctionnelle, organique, traumatique, ou due à des handicaps divers ».
- **La rééducation orthophonique** a pour visée de corriger les troubles de l'articulation et qui recouvre la rééducation de la voix, de la parole, du langage oral et écrit.
- **L'orthophoniste est un thérapeute** qui prends en charge les troubles de la communication orale et écrite , chez l'enfant, l'adolescent, la personne adule et la personne âgée.

- 
- Il est le thérapeute qui assume la responsabilité de la prévention, de l'évaluation, du traitement et de l'étude scientifique des troubles de la communication humaine et des troubles associés.
 - Dans ce contexte, la communication englobe toutes les fonctions associées à la compréhension et à l'expression du langage oral et écrit, ainsi qu'à toutes les formes appropriées de la communication non verbale ».

▪ **Le suivi orthophonique**

- ✓ Il commence toujours par un bilan prescrit par un médecin;
- ✓ Ce temps permet de décider d'une prise en charge ou non, éventuellement, d'une orientation vers d'autres professionnels;
- ✓ Le bilan fait le point sur la plainte, les symptômes, l'histoire du patient et établit un diagnostic orthophonique;

- 
- ✓ Les séances de prise en charge (30 à 45 min par séance) sont individuelles, mais il y a aussi des indications de travail en groupe (4 personnes au maximum pendant une heure pour un orthophoniste, selon la nomenclature);
 - ✓ L'orthophoniste est en lien avec le médecin prescripteur à qui il adresse le compte rendu de son bilan et des notes d'évolution.



✓ Chaque orthophoniste est libre de ses méthodes pour l'exercice de son art. La technique utilisée est considérée comme un outil à sa disposition, le patient étant au cœur de la prise en charge.

✓ En libéral, l'orthophoniste exerce sur prescription médicale, les soins sont pris en charge par la Sécurité sociale et les mutuelles sous condition d'un accord préalable. (en France).

2. Repères historiques

Plusieurs chercheurs ont contribué dans la création ensuite le développement de cette discipline.

- **L'abbé de l'Épée (1712-1789)**: mise au point des méthodes d'éducation de l'enfant sourd.

- **Jean Marc Gaspard Itard (1774-1838)**: médecin et éducateur de Victor de l'Aveyron (*L'Enfant sauvage*, Truffaut, 1969)/

▪ **Docteur Colombat de l'Isère (1797-1851):**

- ✓ Spécialiste des maladies de la voix;
- ✓ le premier à utiliser le terme d'« orthophonie »;
- ✓ Il ouvre en 1829 à Paris l'Institut d'Orthophonie ayant pour fonction de traiter les difficultés de bégaiement parfois nommées vices de la parole.

- 
- **Édouard Seguin (1812-1880)**: concepteur d'un des premiers programmes d'éducation spécialisée à l'intention des enfants présentant un handicap mental ou moteur.

 - **André Castex (1851-1942)**: médecin ORL, un des premiers à avoir ouvert une consultation spécialisée en orthophonie en 1903.

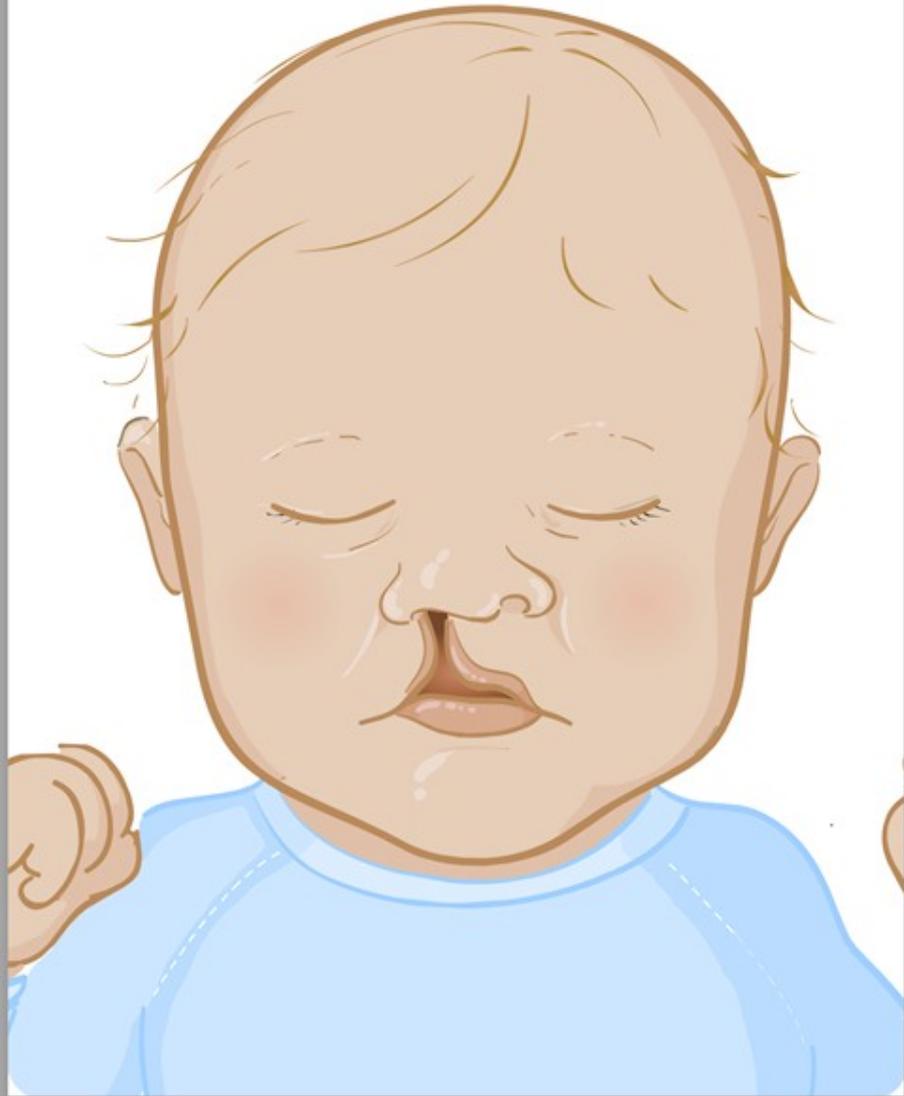
▪ **Suzanne Borel-Maissonny (1900-1995):**

- ✓ Phonéticienne et grammairienne, élève de l'abbé Rousselot phonéticien au Collège de France et à l'Institut catholique.
- ✓ Elle est chef du service de rééducation de la parole à l'hospice des Enfants-Assistés qui deviendra l'hôpital Saint-Vincent de Paul.
- ✓ Elle a joué un rôle primordial dans la création et le développement de l'orthophonie en France.

Borel Maisonnny a collaboré avec plusieurs médecins et chercheurs , ce qui lui a permis d'élargir le champs de l'orthophonie.

- **Collaboration avec Dr Veau**, chirurgien qui opérait les enfants atteints de « becs-de-lièvre » à l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul à Paris.
- ✓ Elle élargit ses observations aux enfants ayant des difficultés d'articulation, de bégaiement, de parole, de langage, puis de communication;
- ✓ Elle publie ses premiers résultats expérimentaux dans « *La Revue de phonétique* » en 1929;
- ✓ Elle participe avec Victor Veau à la rédaction de deux ouvrages: « *Les Résultats phonétiques de 100 staphylorrhaphies* »(1929) et « *Division palatine. Anatomie. Chirurgie. Phonétique* » (1931).

BEC-DE-LIÈVRE UNILATÉRAL



BEC-DE-LIÈVRE ET FENTE PALATINE (PALAIS)





- **Rencontre avec le docteur Clément Launay (1901-1992)**, médecin spécialisé en pédiatrie puis en neuropsychiatrie, amène Suzanne Borel-Maisonny à intensifier ses recherches sur les troubles du langage.
- **Rencontre avec Jean Tarneaud (1888-1972)**, laryngologiste qui propose en 1932 le nom de phoniatrie pour la science qui étudie la pathologie de la voix et fonde la Société française de phoniatrie.

En 1941, paraît le "*Traité pratique de phonologie et de phoniatrie*" de Jean Tarneaud et Suzanne Borel-Maisonny, réédité en 1961 qui reste le premier manuel destiné à l'enseignement de l'orthophonie en France.

- **D'autres auteurs ont contribué dans l'élargissement du champ d'intervention de l'orthophonie, notamment:**
- **Paul Broca (1828-1900)**, anthropologue, anatomo-clinicien et chirurgien français. Il est à l'origine de la description de l'aphasie dite de Broca (1861), démontrant une partie du rôle de l'hémisphère gauche dans la production du langage.
- **Karl Wernicke (1848-1905)**, neurologue et psychiatre allemand. Il a décrit l'aphasie dite de Wernicke (1874) dans laquelle l'atteinte principale est d'ordre sensoriel.

▪ **Blanche Ducarne de Ribaucourt (1948)** travaille de concert avec le docteur **Thierry Alajouanine** à la création d'un centre d'étude de l'aphasie.

▪ **Ajurriaguerra (1911-1993)**: il a dirigé l'équipe de recherche pluridisciplinaire en psychologie psychopathologie de l'enfant qui a permis notamment à Suzanne Borel-Maisonny de réaliser dès 1946 ses recherches et ses publications sur l'apprentissage de la lecture, de l'orthographe et de la rééducation des dyslexies et des dysorthographies.

3. Concepts fondamentaux

3.1. Langage C'est un :

- acte physiologique : réalisé par différents organes du corps humain),
 - acte psychologique: activité volontaire de la pensée,
 - acte social qui permet la communication entre les individus.
- selon Rondal : c'est la fonction qui permet d'exprimer et de percevoir des états affectifs, des idées au moyen de signes.

- 
- Il s'agit d'une fonction cognitive spécifiquement humaine qui permet la communication par la mise en œuvre d'un système de symboles.
 - Les symboles sont arbitraires et dotés d'une sémantique et se combinent suivant des règles syntaxiques pour produire ainsi une infinité d'énoncés. Un tel système sera alors considéré comme une langue.

3.2. Langue

- C'est un système de signes et de règles qui permet aux individus d'une même communauté de se comprendre.
- Pour Ferdinand de Saussure (1995), père fondateur de la linguistique moderne, la langue est l'objet d'étude de la linguistique.
- Pour Monin (1993): "*on appelle langue tout système de signes vocaux articulés en morphèmes et en phonèmes, propre à une communication humaine donnée*".



➤ Elle appartient au domaine de la phonologie, qui inclut la prosodie (intonation, accentuation, rythme, mélodie, tons) et le choix ou l'arrangement des phonèmes dans la chaîne parlée suivant les règles phonologiques communautaires.

➤ Les différentes langues emploient des phonèmes, des graphèmes, des gestes et d'autres symboles pour représenter des objets, des concepts, des émotions, des idées et des pensées.

3.3. Signe linguistique

- Notre lexique se compose de signes. Le signe est associé à un référent qui peut être un objet du monde, une notion, une classe d'objet, etc. Le lien entre référent et signe est arbitraire .
- Selon Saussure, le signe linguistique est constitué de deux faces associées:
 - ✓ **un signifiant**: code reconnu par une communauté, il peut prendre différentes formes: forme acoustique(ou sonique) ou forme graphique(mot écrit);
 - ✓ **un signifié**: il s'agit du concept, de la représentation (représentation conceptuelle du référent).

3.4. Articulation :

- ✓ c'est la manière de prononcer les sons d'une langue
- ✓ c'est le mouvement combiné des organes bucco phonateurs nécessaire à la réalisation des phonèmes (exemple /p/, /m/) intégrée dans la chaîne parlée.

3.5. La voix :

- ✓ C'est un souffle sonorisé par le larynx, modulé par les cavités de résonance ayant toutes les caractéristiques du son (hauteur, intensité, la hauteur...

3.6.Phonème:

C'est la plus petite unité sonore capable de produire un changement de sens, sans avoir de sens elle –même.

3.7.Morphème:

La plus petite unité de signification dans une langue donnée. Il peut représenter une partie du mot, un mot pouvant être constitué d'un ou de plusieurs morphèmes.("chant"-1 morphème; "chant-er", 2 morphèmes).